

C.M.S. EXPERTS ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
ET A LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

<i>DESTINATAIRE :</i>	Paris, Avril 2011
<i>SOCIETE :</i> <i>FAX N° :</i>	
<i>EXPEDITEUR :</i>	CMS EXPERTS ASSOCIES 149 Boulevard Malesherbes - 75017 PARIS – France
<i>TEL N° :</i>	(33) 01 47 66 20 15 <i>FAX N° :</i> (33) 01 43 80 03 98

EVALUATION DES FRAIS DE VOITURE

Nous nous permettons de vous adresser, reproduite ci-dessous, l'évaluation kilométrique des dépenses d'automobile pour 2010, ~~elle que fixée par l'administration (BOI 5 F 6 11)~~, (tenant compte de la revalorisation de 4,6 % annoncée le 5 avril 2011 par le Premier ministre)

Vous pouvez utiliser ce tableau pour évaluer les avantages en nature ou déterminer les barèmes de remboursement de frais à utiliser en 2011.

PRIX DE REVIENT KILOMETRIQUE POUR 2010 (en euro)

Puissance Fiscale	Jusqu'à 5.000 Km	De 5.001 à 20.000 Km	Au-delà de 20.000 Km
3 CV	0.405	(d x 0.242) + 818	0.283
4 CV	0.487	(d x 0.274) + 1 063	0.327
5 CV	0.536	(d x 0.3) + 1 180	0.359
6 CV	0.561	(d x 0.316) + 1 223	0.377
7 CV	0.587	(d x 0.332) + 1 278	0.396
8 CV	0.619	(d x 0.352) + 1 338	0.419
9 CV	0.635	(d x 0.368) + 1 338	0.435
10 CV	0.668	(d x 0.391) + 1 383	0.46
11 CV	0.681	(d x 0.41) + 1 358	0.478
12 CV	0.717	(d x 0.426) + 1 458	0.499
13 CV ou plus	0.729	(d x 0.444) + 1 423	0.515

d représente la distance parcourue

Nous vous rappelons que ce barème prend en compte les éléments suivants : dépréciation du véhicule, équipements et accessoires, frais de réparation et d'entretien, dépenses de pneumatiques, taxe différentielle sur les véhicules à moteur, consommation de carburant et primes d'assurances.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les véhicules possédés ou pris en location par les salariés (dirigeants ou non) de sociétés, sont soumis à la TVTS si la société procède au remboursement de frais kilométriques pour au moins 15 000 km au cours de la période d'imposition.

Nous tenons à votre disposition les barèmes applicables aux vélomoteurs, scooters et motos.
Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.